



“ Mon ESS à l'école ”, une première approche de l'entreprise

L'économie sociale et solidaire (ESS) comptabilise à ce jour 2.4 millions de salariés. Elle a pourtant peu d'écho auprès du grand public. C'est pourquoi une démarche a été initiée conjointement par le Conseil national économie (CNEE) et L'ESPER (l'Économie sociale partenaire de l'école de la République) pour sensibiliser les élèves aux bienfaits et valeurs de l'ESS. Cette action de sensibilisation va voir le jour à la rentrée 2016, sous le nom de “ Mon ESS à l'école ”. Ce programme est l'occasion d'expérimenter en classe la création d'une entreprise d'ESS par les élèves, qu'il s'agisse d'une association, d'une mutuelle ou d'une coopérative. Cette démarche collective, pratique et interdisciplinaire à destination des collégiens et lycéens représente une occasion unique de leur faire découvrir le monde de l'ESS de manière ludique. C'est aussi le moyen de leur transmettre ses valeurs, qu'ils appliqueront directement au sein du projet.

L'enseignant volontaire est épaulé par plusieurs acteurs. Tout d'abord, il lui sera attribué un parrain des réseaux professionnels qui suivra l'aventure collective et organisera, par exemple, une visite de son entreprise. Un coordinateur aidera à piloter les projets dans sa région. Enfin un intervenant local accompagnera les projets pédagogiques. Cet accompagnement est complété par un livret pédagogique détaillé.



Pour plus d'informations : www.lesper.fr

Des ressources pédagogiques sont recensées et mises à disposition sur le Portail de l'ESS à l'école : www.ressourcess.fr

EN BREF

200 MILLE

c'est le nombre d'entreprises rassemblées sous l'économie sociale et solidaire*.

12,7%

c'est le nombre d'emplois privés issus de l'économie sociale et solidaire*.

* Source : Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, 2015.

Pour une école laïque en Alsace-Moselle

Aujourd'hui, en Alsace-Moselle, l'école publique n'est pas laïque. Dans le cadre du statut scolaire local, l'État y organise l'enseignement religieux des cultes reconnus dans les locaux et sur le temps scolaire. Il rémunère les intervenants de religion aux frais de tous les contribuables de la République. Cette situation va à l'encontre de trois principes constitutionnels qui sont la liberté de conscience, la neutralité et l'égalité. C'est pourquoi, la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), organisation membre de L'ESPER, a lancé le 5 avril 2016 un appel « Pour la fin de l'enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle » qui demande l'optionnalité de l'heure de religion pour les élèves alsaciens et mosellans.



Bien-être pour tous au collège

Le collège est une étape particulière du cursus scolaire, quelques fois marquée par le désinvestissement, la baisse des résultats scolaires, l'augmentation des impolitesses et des absences. C'est dans ce contexte que deux professionnels de l'Éducation nationale, Christian Garcia, principal de collège et Caroline Veltcheff, inspectrice d'académie et inspectrice pédagogique régionale établissements et vie scolaire, publient « Oser le bien-être au collège » avec le soutien de l'ADOSÉN. Ils proposent une réflexion sur le cadre de vie dans les établissements scolaires, agrémentée de deux ou trois conseils concrets. Ce livre est à mettre entre les mains de tous les acteurs du milieu éducatif !

